



**HAL**  
open science

# La Grande Guerre et les migrations : les travailleurs étrangers, coloniaux et chinois en France. Enjeux d'une recherche en cours

Laurent Dornel

## ► To cite this version:

Laurent Dornel. La Grande Guerre et les migrations : les travailleurs étrangers, coloniaux et chinois en France. Enjeux d'une recherche en cours. 2013. halshs-00850981

**HAL Id: halshs-00850981**

**<https://shs.hal.science/halshs-00850981>**

Preprint submitted on 10 Aug 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **La Grande Guerre et les migrations : les travailleurs étrangers, coloniaux et chinois en France.**

## **Enjeux d'une recherche en cours.**

Laurent DORNEL (UPPA-ITEM)

Ce texte s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un projet de recherche qui propose de reconsidérer les rapports entre guerre, migrations et colonisation à partir du cas des travailleurs étrangers, chinois et coloniaux employés en France pendant la Première Guerre mondiale. En effet, l'appel massif<sup>1</sup> à ces différentes catégories de main-d'œuvre mérite d'être réévalué ; loin d'être marginal, il représente à maints égards un élément central du conflit que l'historiographie, française notamment, a largement et curieusement négligé. Ainsi s'agit-il de comprendre comment, dans le cadre spécifique d'une démocratie en guerre et imprégnée de culture impériale, sont remodelées les notions d'étranger et d'ennemi et redéfinies durablement les rapports à l'Autre. Le travail que nous présentons ici doit être considéré comme un *work in progress*, une étape dans la construction et la problématisation d'un objet historique pour lequel les sources sont d'une grande profusion<sup>2</sup>.

### **UN SUJET ENCORE PEU ETUDIÉ : POSITION BIBLIOGRAPHIQUE**

L'historiographie de la Grande Guerre n'a accordé qu'une attention distraite aux *ouvriers* étrangers, coloniaux et chinois, demeurés marginaux dans les débats sur la mobilisation industrielle, la « culture de guerre », le consentement, la sortie ou la mémoire de guerre. En effet, alors que l'appel aux *soldats* coloniaux a suscité une abondante littérature scientifique, les travaux français sur ces ouvriers venus d'ailleurs et parfois de très loin sont rares. Certains en proposent une vue assez synthétique<sup>3</sup>, mais

---

<sup>1</sup> Environ 250 000 ouvriers coloniaux et chinois furent acheminés en France en un temps record ; au cours de la même période, environ 250 000 étrangers affluèrent également. Pour rappel, on dénombrait un peu plus d'un million d'étrangers en France avant la guerre.

<sup>2</sup> Archives de l'Armée à Vincennes, Papiers Albert Thomas (fonds privés), Archives nationales (nombreux ministères concernés), archives diplomatiques, mais aussi archives départementales. Mais aussi articles de presse, revues savantes, débats parlementaires, rapports, littérature grise, etc.

<sup>3</sup> Marc Michel, « Mythes et réalités du concours colonial : soldats et travailleurs d'outre-mer dans la guerre française », in Jean-Jacques Becker & Stéphane Audoin-Rouzeau *Les sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, Publications de l'université de Nanterre, 1990 ; Jacques Frémeaux, *Les colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, 14-18 éditions, 2006.

envisagent la question de la main-d'œuvre dans un cadre assez peu problématisé qui ne tient compte, par exemple, ni des expériences migratoires d'avant guerre, ni de thématiques essentielles comme celles de la « race » ou du genre.

En dehors de quelques publications isolées<sup>4</sup>, les travaux pionniers ont été produits par les historiens de la colonisation. Toutefois, la plupart ne concernent le plus souvent qu'une catégorie particulière de cette main-d'œuvre et ne portent en général que sur un espace limité. Charles-Robert Ageron<sup>5</sup> et Gilbert Meynier<sup>6</sup> évoquent ainsi en pionniers le recours aux travailleurs algériens, soulignant par exemple les réticences des autorités coloniales et des colons face aux demandes de main-d'œuvre émanant de métropole ; néanmoins, ils n'offrent du problème qu'une vue partielle. La thèse de Mohamed Bekraoui sur le Maroc et la Première Guerre mondiale<sup>7</sup> n'a pas été publiée, mais cet auteur signale ailleurs l'importance de l'épisode dans l'histoire de l'émigration marocaine vers la France<sup>8</sup>. Plus récemment, l'histoire coloniale, en dépit d'un réel dynamisme<sup>9</sup>, n'a toutefois pas repris ce thème. Ainsi, le séminaire de recherche « Histoire des colonisations européennes (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : sociétés, cultures, politiques », organisé par Amaury Lorin et Christelle Taraud pendant plusieurs années (2008-2012) au Centre d'Histoire de Sciences Po, n'a pas abordé une seule fois la question.

Dans les travaux historiques sur l'immigration, l'épisode n'attire en général qu'une attention limitée. Vincent Viet, par exemple, n'y consacre que 6 pages<sup>10</sup> ; pour Patrick Weil<sup>11</sup>, la politique d'immigration française ne commence réellement qu'en 1938, si bien que l'expérience de la Grande Guerre – pourtant fondatrice à nos yeux – n'est guère analysée. Gérard Noiriel, s'appuyant en particulier sur la thèse de Benoît Larbiou<sup>12</sup>, a souligné l'importance de l'épisode en ce qu'il marque « l'invention de l'immigration “choisie” »<sup>13</sup>. Certes, des recherches ont été plus récemment menées<sup>14</sup>,

<sup>4</sup> Notamment : Mireille Favre-Le Van Hô, *Un milieu modernisateur : travailleurs et tirailleurs Vietnamiens en France pendant la Première Guerre mondiale*, Thèse de l'Ecole nationale des Chartes, 1986, 2 vol, 769 p. (thèse non publiée et n'ayant donné lieu qu'à un nombre très limité d'articles ou de chapitres d'ouvrages).

<sup>5</sup> Charles-Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, PUF, 1968, p.1157-1160 (« L'appel aux travailleurs algériens »).

<sup>6</sup> *L'Algérie révélée, la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1981. Les travailleurs sont évoqués dans les deux premiers chapitres de la 4<sup>e</sup> partie.

<sup>7</sup> *Le Maroc et la Première Guerre mondiale 1914-1920*, thèse de l'université de Provence, 1987.

<sup>8</sup> Mohammed Bekraoui, « La genèse de l'émigration marocaine en France », *Histoires d'Outre-mer, mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, t.1, 1992, p.167-187.

<sup>9</sup> Pierre Vermeren, *Misère de l'historiographie du “Maghreb” post-colonial (1962-2012)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012.

<sup>10</sup> *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Fayard, 1998, p.31-36.

<sup>11</sup> *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration (1938-1991)*, Calmann-Lévy, 1991.

<sup>12</sup> *Connaître et traiter l'étranger. Les constructions sociales d'un savoir politique sur l'immigration (1914-1945)*, thèse de science politique, Université Montpellier 1, 2003.

<sup>13</sup> *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Discours publics, humiliations privées*, Fayard, 2007, Chap.5 : « L'invention de l'immigration “choisie” », p.287-301.

<sup>14</sup> Philippe Rygiel, « Polices, étrangers et travailleurs coloniaux dans le Cher de 1914 à 1918 », in Marie-Claude Blanc-Chaléard, Caroline Douki, Nicole Dyonet, Vincent Milliot, *Police et migrants France*

mais elles ne concernent que des problématiques ou des espaces étroitement circonscrits : bien des points restent par conséquent à éclaircir, notamment sur les cadres et processus administratifs qui voient alors le jour et dont la pérennité demeure étonnante.

Du côté anglophone, la bibliographie sur les travailleurs coloniaux est également limitée<sup>15</sup>, les forces combattantes demeurant un objet d'étude largement privilégié<sup>16</sup>. Si les travaux publiés en langue anglaise<sup>17</sup> sur la question insistent sur les concepts de race ou de couleur – et les pratiques qu'ils sous-tendent –, ils apparaissent eux aussi coupés des représentations et des pratiques dont les étrangers furent l'objet avant la guerre ; d'autre part, ils se centrent à peu près exclusivement sur la main-d'œuvre coloniale dont les liens avec les travailleurs étrangers ne sont qu'à peine esquissés. Or il nous semble également essentiel d'étudier ce qui se joue dans ce premier contact entre, d'une part, les travailleurs étrangers d'origine européenne qui constituent ce que les responsables nomment « la main-d'œuvre blanche<sup>18</sup> » gérée par le Service de la Main-d'Œuvre Etrangère dépendant du sous-secrétariat à l'Armement et, d'autre part, les travailleurs coloniaux placés sous l'autorité du Service des Travailleurs Coloniaux rattaché à la Direction des troupes coloniales du Ministère de la Guerre.

En fin de compte, les historiens ont analysé cet épisode de manière partielle, sans toujours mettre à jour un certain nombre d'enjeux majeurs que nous avons commencé à identifier dans des recherches antérieures<sup>19</sup>. Ainsi, l'histoire de la colonisation, celle de l'immigration et celle de la Grande Guerre, ne se sont pas encore véritablement emparées de ce sujet qu'il s'agit de constituer en champ de recherche à part entière<sup>20</sup>. Nous pouvons ici envisager un certain nombre de pistes de recherche.

---

1667-1939, Presses Universitaires de Rennes, 2001, pages 151-165 ; Michelle Zancarini-Fournel, « Coexistence, tensions et confrontations entre ouvriers étrangers dans les usines de guerre du bassin stéphanois en 1914-1918 », dans Pilar Gonzalez-Bernaldo, Manuela Martini, Marie-Louise Pelus-Kaplan (dir), *Etrangers et sociétés. Représentations, coexistences, interactions dans la longue durée*, PUR, 2008.

<sup>15</sup> Sur les travailleurs chinois, les travaux de Xu Quoqi, notamment le dernier (*Strangers on the western front. Chinese Workers in the Great War*, Cambridge & London, Harvard University Press, 2011) sont contestables à plus d'un titre.

<sup>16</sup> C'est le cas par exemple de *The World in the World Wars. Experiences, Perceptions and Perspectives from Africa and Asia*, edited by Keike Liebau, Katrin Bromber, Katharina Lange, Dyala Hamzah and Ravi Ahuja, Leiden-Boston, Brill, 2010.

<sup>17</sup> Notamment : John Horne, « Immigrant workers during World War I », *French Historical Studies*, vol.14, n°1 (Spring, 1985), p.57-88 ; Tyler Stovall, « The Colour Line Behind the Lines : Racial Violence in France during the Great War », *American Historical Review*, juin 1998, p.737-769.

<sup>18</sup> Sur ce point, voir en particulier Bertrand Nogaro et Lucien Weill, *La main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la guerre*, Paris, Publication de la dotation Carnegie, 1926.

<sup>19</sup> Laurent Dornel, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, n° 20, septembre 1995, p.48-72.

<sup>20</sup> Au demeurant, cette lacune historiographique constitue en soi un objet d'analyse, recherche que nous avons initiée à partir du cas des travailleurs chinois ; cf. Laurent Dornel et Céline Regnard, « Les travailleurs chinois en France pendant la Première Guerre mondiale : enjeux mémoriels et historiques », Colloque international « Mémoires des migrations et temps de l'histoire », Paris, Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, 22-24 novembre 2012.

## QUELQUES QUESTIONNEMENTS

Cet épisode représente le premier grand cas d'un recours massif et plus ou moins planifié à des travailleurs non nationaux, dont l'organisation incombe désormais totalement à l'Etat français confronté alors à toute une série de défis majeurs. Ainsi le recrutement souligne-t-il d'une façon nouvelle les implications géopolitiques de l'immigration, les autorités françaises étant en effet tenues de prendre en compte des contraintes diverses (neutralité de certains pays, hostilité des élites coloniales à l'égard de départs massifs des « indigènes » vers la métropole). Ce faisant, la question de l'immigration s'internationalise, et, au lendemain de la guerre, il n'est pas anodin de voir Arthur Fontaine et Albert Thomas s'investir dans la fondation de l'Organisation Internationale du Travail<sup>21</sup>. L'État, parce qu'il est le principal acteur en matière de recrutement, de transport ou encore de placement fait de l'immigration un processus officiel, régulé, réglementé. Il en fait également un processus régulé à l'échelle internationale. Tout comme elle constitue une étape importante dans l'internationalisation de la diplomatie, la guerre marque un moment charnière dans la régulation et l'internationalisation des processus migratoires. Certes, le reflux de l'État après la Reconstruction est indéniable ; néanmoins, un processus de longue durée a été amorcé. La guerre, est-il besoin de le rappeler, est un aussi un accélérateur des mobilités liées tant aux buts de guerre qu'aux enjeux et nécessités économiques de cette dernière<sup>22</sup>. Elle représente également une étape fondamentale dans la cristallisation des mouvements militants. Le contexte de guerre produit par ailleurs une différenciation plus fine des populations en fonction du rapport de guerre et de la dangerosité des uns et des autres ; et cette différenciation nourrit des traitements, des techniques, des innovations.

Si les étrangers européens disposent d'une relative liberté, il faut en revanche créer *ex nihilo* des lieux et des structures pour accueillir les « exotiques » ou « indigènes » qui arrivent chaque semaine par milliers, trouver des hommes compétents pour encadrer une main-d'œuvre ne parlant pas (ou peu) le français et à peu près totalement inconnue. Comment transformer en quelques semaines des paysans en ouvriers à l'heure où les besoins militaires énormes exigent des gains de productivité majeurs ? Quels liens, par conséquent, peut-on établir entre l'introduction de nouvelles méthodes de travail (Organisation scientifique du travail, aujourd'hui connue sous le nom « taylorisme ») et celle d'une nouvelle main-d'œuvre dont la docilité est à peu près acquise a priori ? Comment gérer à la fois la dispersion et la concentration de ces hommes ? Dispersion, car ils sont envoyés un peu partout en France, dans les ports, dans les usines d'armement, sur les chantiers de terrassement, dans les campagnes aussi, mais également mis à la disposition d'entreprises privées, et même un temps « prêtés » à

---

<sup>21</sup> Arthur Fontaine est en grande partie à l'origine de la partie XIII du traité de Versailles portant sur la création de l'OIT, cf. Michel Cointepas, *Arthur Fontaine, 1860-1931 : un réformateur, pacifiste et mécène au sommet de la Troisième République*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

<sup>22</sup> On distingue habituellement des soldats des migrants. N'y aurait-il pas lieu, toutefois, de questionner cette distinction. Les soldats d'Afrique du Nord ou les « tirailleurs sénégalais » ne sont-ils pas *aussi* des migrants ?

l'armée américaine. Cette dispersion d'hommes jusqu'alors assujettis à la domination coloniale rend plus aigu évidemment le problème – assez ancien – du contrôle de la mobilité des étrangers. La concentration en quelques points de centaines ou de milliers de travailleurs coloniaux ou chinois soulève d'autres difficultés : où les faire vivre ? Comment les nourrir, comment surveiller – et limiter – les relations avec les populations françaises, éviter aussi les « antipathies de race » entre coloniaux mêmes ?

Ces multiples questions soulignent l'intérêt historique de l'épisode du recrutement de tous ces travailleurs. A ce stade de notre recherche, deux ou trois problématiques particulières se dessinent, qu'il conviendra d'examiner dans les mois à venir.

### **TRANSFORMATIONS ET CONTINUITÉS DE LA PERCEPTION DE LA QUESTION MIGRATOIRE DANS LE CHAMP POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET INTELLECTUEL**

Une des hypothèses que nous souhaitons éprouver est que c'est en grande partie pendant la guerre que se structurent un discours et des pratiques qui déterminent très largement les politiques des décennies suivantes, même si toute démarche téléologique doit être évitée. Ainsi est-il significatif que les débats publics et scientifiques sur l'immigration qui se multiplient au lendemain de la guerre mettent aux prises des hommes qui furent presque tous plus ou moins mêlés à la gestion de la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant le conflit. C'est notamment le cas pour Bertrand Nogaro, universitaire qui est pendant le conflit en charge du recrutement et de la gestion de la main-d'œuvre étrangère au sous-secrétariat d'État de l'Artillerie et de l'Armement puis au ministère du Travail, et que l'on retrouve comme directeur de la main-d'œuvre étrangère au ministère du Travail pendant les années 1920. A l'occasion du recrutement de quelque 500 000 travailleurs étrangers et coloniaux, il semble que se soient renforcés et constitués des réseaux actifs dans les réflexions et les débats sur les questions migratoires. Ces réseaux s'inscrivent dans le sillage de la « nébuleuse réformatrice »<sup>23</sup> dont l'existence, très probablement, ne s'arrête pas avec la guerre. Sans doute cette dernière a-t-elle même élargi et renforcé ces réseaux. Ainsi, la Commission Interministérielle de la Main-d'Œuvre<sup>24</sup>, certains cercles « savants » comme la Société d'Économie Sociale et la Société de Législation Comparée, sont-elles fréquentées parfois par les mêmes hommes, comme Arthur Fontaine, William Oualid, Ernest Lémonon<sup>25</sup>, Pierre du Maroussem, Maurice Dufourmantelle... On retrouve d'ailleurs certains d'entre eux après la guerre dans la Commission des Étrangers de la Ligue des Droits de l'Homme<sup>26</sup>. Des hommes qui, pendant la guerre, ont eu à s'occuper de la question des travailleurs étrangers ou étrangers, comme Adolphe Landry, Justin Godart,

<sup>23</sup> Christian Topalov (dir), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Éditions de l'EHESS, 1991.

<sup>24</sup> Créée en septembre 1915, présidée par Arthur Fontaine puis par Henry Béranger (sénateur de la Guadeloupe)

<sup>25</sup> *L'après-guerre et la main-d'œuvre italienne en France*, Alcan, 1918.

<sup>26</sup> Notamment Charles Gide, William Oualid, Arthur Fontaine (en tant qu'administrateur du BIT), ou Marcel Paon.

Louis Loucheur, continue à intervenir dans ce champ pendant les années 1920. Après la guerre, ces réseaux, souvent héritiers du « réseau Albert Thomas », se maintiennent, comme en témoignent notamment la composition des très nombreuses thèses de droit ou de science politique sur l'immigration<sup>27</sup>.

Un de nos objectifs est donc de réarticuler cet épisode migratoire de la Grande Guerre avec les deux périodes qui la précèdent et le suivent, de reconsidérer l'importance de la Grande Guerre dans la structuration d'un champ de l'immigration.

### **POLITIQUE DES « RACES » ET REDEFINITIONS DE LA CATEGORIE D'ETRANGER**

La présence d'ouvriers étrangers, coloniaux et chinois pendant la guerre doit être doublement appréhendée : elle s'inscrit dans la continuité de la période d'avant-guerre mais marque également une rupture décisive avec l'importation et la diffusion, sur le territoire métropolitain, des catégories et des modes d'appréhension caractéristiques de la « situation coloniale » (Balandier). Comment cette « situation coloniale » est-elle alors transposée et transformée ? Que signifie parler officiellement d'*indigènes* sur notre territoire ? Est-il possible de mesurer le rôle de cet épisode dans l'introduction en France d'une « politique des races » jusqu'alors mise en œuvre à peu près exclusivement dans les colonies ?

Pour la plupart des Français de métropole, c'est en général le premier contact avec ces hommes qui se différencient par leur phénotype, leur langue, leurs usages ou leurs habitus ; pour les travailleurs coloniaux, c'est la découverte d'un univers absolument nouveau quand bien même leur liberté de mouvement est limitée et les contraintes qui s'exercent sur eux sont lourdes. Les responsables politiques et militaires perçoivent clairement le risque de subversion que cette présence fait courir à la domination et à l'ordre coloniaux. Si les perceptions et les pratiques sociales qui les caractérisent doivent être inscrites dans le fil des rapports ambivalents propres au « système xénophobe » que nous avons identifié et analysé dans nos recherches antérieures<sup>28</sup>, il paraît également indispensable d'étudier la racialisation des rapports sociaux qui s'affirme alors. Il convient ainsi de penser à nouveaux frais la question des contacts entre Français et étrangers, mais aussi entre citoyens et sujets coloniaux réquisitionnés et bien souvent désignés en France comme « indigènes ».

Les catégories raciales, jusqu'alors très largement absentes des rapports entre Français et étrangers, s'imposent donc en quelques années. L'arrivée en France de « coloniaux » interroge les Français quant à leurs rapports à la « race », concept dont Georges Balandier a souligné le rôle dans la domination coloniale. Si la présence du racialisme a été étudiée pour l'entre-deux-guerres, essentiellement par des historiens

---

<sup>27</sup> Par exemple, la thèse de Marcel Paon (*L'immigration en France*, 1926) est ainsi préfacée par Albert Thomas ; celle d'Edouard Catalogne a pour suffragants Mestre et Oualid, liés d'une manière ou d'une autre à l'épisode du recrutement des travailleurs étrangers et coloniaux.

<sup>28</sup> Laurent Dornel, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette, 2004.

anglophones<sup>29</sup>, la période la Grande Guerre n'a été que peu auscultée sous cet angle, les analyses concernant le plus souvent les soldats et non les travailleurs coloniaux<sup>30</sup>. Quelques réflexions peuvent être d'ores et déjà soumises relativement à l'émergence du concept de main-d'œuvre « blanche ».

### Grande Guerre et *whiteness*

Depuis quelques années, historiens et sociologues français paraissent s'être appropriés le concept de *whiteness* (« blanchité ») dont l'usage est relativement ancien dans les sciences sociales aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Cette appropriation redouble d'une certaine manière celle qui s'est opérée avec les notions de *colour-line*<sup>31</sup> ou de *colorism*<sup>32</sup> et vient donc interroger l'« aveuglement racial » (*color-blindness*) de la pensée républicaine française<sup>33</sup> ainsi que les réticences manifestées par les historiens et sociologues français à penser la question sociale en termes raciaux. Certes, la valeur heuristique de la *whiteness* paraît stimulante dans certains cas. Dans *The Wages of Whiteness*<sup>34</sup> paru en 1991 et réédité en 2007, l'historien étatsunien David Roediger pose, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, la question de l'identification des membres des classes populaires à la catégorie « blanc ». Selon lui, certains groupes – et notamment les Irlandais – se seraient efforcés de se différencier symboliquement des esclaves noirs pour mieux affirmer leur propre blanchité, laquelle s'affirme non comme une catégorie naturelle mais bien comme le produit d'une construction. D'autres travaux contemporains, comme ceux de Matthew Frye Jacobson<sup>35</sup>, Noel Ignatiev, semblent alors confirmer l'étonnante et paradoxale capacité de la blanchité à cristalliser des processus sociaux d'identification et de hiérarchisation. Comme le souligne Bastien Bosa, le paradoxe tient en effet au caractère le plus souvent implicite de la blanchité : « les spécialistes de la *whiteness* montrent en fait que c'est bien le premier privilège des “Blancs” que de ne *pas* avoir à penser la race. La *whiteness* est ainsi un “marqueur non-marqué” (*unmarked marker*), c'est-à-dire une référence implicite, universelle, indéfinie,

<sup>29</sup> Par exemple : Elizabeth Ezra, *The Colonial Unconscious. Race and Culture in Interwar France*, Cornell University Press, 2000 ; Sue Peabody & Tyler Stovall (ed.) *The Color of Liberty. Histories of Race in France*, Duke University Press, 2003 ; Herrick Chapman & Laura L. Frader, *Race in France. Interdisciplinary Perspectives on the Politics of Difference*, Berghahn Bookd, 2004. Du côté français, outre les travaux de Gérard Noiriel, on peut signaler ceux d'Elsa Dorlin, *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, La Découverte, 2006 et de Carole Reynaud-Paligot, *La République raciale : paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, PUF, 2006.

<sup>30</sup> Notamment : Richard Fogarty, *Race and War in France. Colonial Subjects in the French Army 1914-1918*, The John Hopkins University Press, 2008 ; pour une approche plus globale, Santanu Das (dir), *Race, Empire and First World War Writing*, Cambridge University Press, 2011.

<sup>31</sup> Tyler Stovall, « Colour-blind France ? Colonial Workers during the First World War », *Race & Class*, 35, 1993, 2, p.35-55 ; « The Color Line behind the Lines : Racial Violence in France during the Great War », *The American Historical Review*, vol.103, n°3, 1998, p.737-769.

<sup>32</sup> Pap Ndiaye, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Calmann-Lévy, Paris, 2008.

<sup>33</sup> Cf. Gérard Noiriel, « “Color blindness” et construction des identités dans l'espace public français », dans D. & É. Fassin, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, 2009, p.166-182

<sup>34</sup> *The Wages of Whiteness : race and the making of the American working class*, Verso, London & New York

<sup>35</sup> *Whiteness of a different color : European immigrants and the alchemy of race*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.)-London, 1998.



une norme contre laquelle se définit la différence (tout comme la norme est le masculin). Suivant une sorte de cercle vicieux, cette appropriation de l'universel permet de masquer les "privilèges" dont bénéficient les Blancs et elle contribue dans le même temps à les renforcer. La *whiteness*, malgré son omniprésence dans la vie des personnes (qu'elles soient blanches ou non), est rendue invisible et elle est construite comme signe de la normalité. »<sup>36</sup>

Au cours des décennies qui précèdent la guerre, ont lieu de très nombreuses manifestations xénophobes, qui s'inscrivent dans des formes classiques de résolution de conflits propres au mouvement ouvrier. Dans les cortèges et les défilés, à l'occasion de cessations soudaines du travail ou de grève plus durable, les ouvriers chantent la *Marseillaise* ou des refrains patriotiques, ils arborent le drapeau tricolore, manifestant ainsi avant tout leur appartenance nationale. Ils investissent des lieux hautement symboliques (mairie, préfecture ou sous-préfecture, Bourse du travail), ce qui révèle une réelle capacité à politiser leurs revendications. Toutefois, leur référent, c'est la patrie ou la nation, et non la pigmentation de leurs concurrents. Dans l'ensemble des discours (slogans, cris, revendications, etc.) qui accompagnent la xénophobie ouvrière, la question de la couleur ou de la race ne se pose à aucun moment. Les ouvriers français peuvent protester contre le nombre jugé excessif de travailleurs étrangers, contre la concurrence « déloyale » qui leur est faite, contre « l'invasion » qui les submergerait, contre l'inégalité face à « l'impôt du sang », contre le fait que ces étrangers leur « volent leur pain et leurs femmes » ; mais, en dernier ressort, c'est à la nation qu'ils en appellent, c'est elle qui constitue leur cadre de référence. La question de la couleur ou de la race ne se pose donc pas, ou de façon très exceptionnelle comme avec les Tsiganes pour lesquels les descriptions insistent parfois sur la couleur « cuivrée » de la peau. Le déclassé – ou sa crainte – ne se traduit pas, comme ailleurs, par un discours « petit blanc » (« *poor white trash* »). Les ouvriers et leurs porte-parole en appellent essentiellement à la nation, et aussi aux lois de la République. À cette dernière, ils demandent *protection* au nom de leur appartenance au corps civique et à la nation, pas au nom d'une « blanchité » quelconque.

Les années 1880 ont vu la naissance et l'essor d'un discours savant et médiatique sur les étrangers : journaux et revues – notamment savantes – multiplient les articles sur la main-d'œuvre étrangère désormais constituée en *problème*. Entre 1883 et 1898, par exemple, *L'Économiste français* consacre une grosse douzaine d'articles aux travailleurs étrangers, dont quatre pour la seule année 1893. Mais la question est aussi régulièrement abordée par la *Revue d'Économie Politique*, le *Journal des Économistes* ou encore la *Revue Économique Internationale*. C'est dans cette dernière que Paul Pic, professeur de législation industrielle et ouvrière à l'Université de Lyon et membre du Comité directeur de l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs, publie en novembre 1911 un long article sur « la main-d'œuvre étrangère en France ». Il évoque notamment la « rusticité » des ouvriers étrangers, réputés « plus

---

<sup>36</sup> « Plus blanc que blanc. Une étude critique des travaux sur la *whiteness* », dans D. Fassin (dir), *Les nouvelles frontières de la société française*, La Découverte, Paris, p.129-145

frustes et plus résistants ». Il y a bien là une forme de naturalisation, de biologisation du social, voire de racialisation de la main-d'œuvre étrangère. Depuis les années 1880, il s'agit d'un argument avancé par les tenants d'une « protection du travail national » : les ouvriers étrangers ont des besoins moindres que les nationaux, ils sont plus sobres, c'est-à-dire qu'ils consomment moins, qu'ils économisent pour envoyer de l'argent au pays, ce qui rend leur concurrence redoutable. Ne se nourrissant de rien et travaillant à vil prix, les Italiens sont ainsi parfois nommés les « Chinois de l'Europe »<sup>37</sup>. Cette espèce de racialisation se lit également dans la criminalisation des étrangers – un lieu commun fort à la mode à l'époque – auxquels, par exemple, on prête parfois un alcoolisme atavique. Dans certains cas, elle apparaît de manière très explicite. Ainsi, Jean Laumonier, qui s'appuie sur Tarde et Lombroso, estime que les étrangers résidant dans les grandes villes françaises « n'appartiennent ni au même peuple ni à la même race ; ils apportent conséquemment des mœurs et des idées différentes de celles qui ont cours dans le pays, souvent même incompatibles avec elles »<sup>38</sup>. De manière générale, comme l'écrit encore Laumonier, la présence d'un nombre important d'étrangers en France a pour effet la « dénationalisation de l'individu, sa dégénérescence ensuite ». L'étranger, cause un tort considérable « à l'unité et à la vitalité de l'organisme social ». On pourrait penser qu'il s'agit là d'un discours excessif et isolé, mais ce n'est pas le cas. On le trouve, parfois atténué, chez d'autres auteurs. Bernard Cordier, substitut du procureur à la cour d'appel de Caen, ne manque pas d'insister sur le fait que « nos mœurs françaises risquent plutôt de *dégénérer* au contact des oisifs corrompus qui apportent dans nos grandes villes leurs dépravations exotiques. De toutes parts, l'étranger livre un assaut formidable à nos habitudes, à notre goût, à nos modes, à notre caractère national »<sup>39</sup>. En résumé, la venue massive d'étrangers met en péril la « race » française. Si ce genre de discours est fréquent au sein de la droite nationaliste, il ne s'y cantonne pas : boulangistes mais encore républicains modérés le tiennent.

On trouve donc bien des formes de biologisation de la xénophobie, mais qui relèvent probablement davantage de processus que Louis Chevalier avait analysés pour les classes laborieuses parisiennes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, que d'un racialisme « moderne » ou pseudo « scientifique ». A notre sens, il faut également rapprocher cela des discours convenus et fort à la mode opposant « races latines » et « races teutoniques »<sup>40</sup>, même si parfois le racialisme biologique pointe. En témoigne le discours de Paul Gemähling (1883-1962), représentant de la « nébuleuse réformatrice », professeur à la Faculté de Droit de Paris, disciple de Charles Gide et de Marc Sangnier, membre de la Société statistique de Paris mais aussi de l'Alliance Nationale pour l'Accroissement de la Population Française : l'immigration, écrit-il en 1910, est, « un énorme problème [...] qui est en train de renouveler la physionomie des vieilles luttes

<sup>37</sup> A. Bérard, *L'Invasion des étrangers et la taxe de séjour : Rapport présenté à la Société d'économie politique de Lyon*, Dentu, Paris, 1886.

<sup>38</sup> *Les étrangers en France*, J. Gervais, Paris, 1887.

<sup>39</sup> *La Condition de l'étranger en France*, H. Delesques, Caen, 1887.

<sup>40</sup> Carole Reynaud Paligot, *De l'identité nationale. Science, race et politique en Europe et aux États-Unis XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 2011.

de races, les transformant de plus en plus en compétitions commerciales et en rivalités ouvrières. [...] Il nous paraît impossible qu'une nation [...] puisse accepter de s'ouvrir sans réserve à toutes les concurrences du dehors et de laisser s'effriter son étalon de vie, sous l'action de races inférieures<sup>41</sup> qui ne pourraient que l'abaisser, sans s'élever elles-mêmes de façon appréciable. Ici la concurrence loin de favoriser le progrès, d'assurer la sélection des plus aptes, entraînerait les plus lamentables régressions vers un niveau inférieur de dignité humaine. »

Au tournant du siècle, on voit arriver sur le territoire métropolitain un nombre limité mais mal déterminé de travailleurs issus des colonies françaises. Ainsi, à la veille de la guerre, l'estimation du nombre d'Algériens varie entre 3000 et 13000. Les quelques conflits qui éclatent ne permettent pas non plus d'établir l'existence d'une « ligne de couleur ». À quelques exceptions près toutefois. Ainsi, à Marseille, de février à octobre 1913, un conflit oppose les syndicats de dockers aux armateurs à propos de l'embauche par ces derniers d'« indigènes étrangers », essentiellement des Algériens. Lors d'une réunion organisée le 18 octobre par l'Union syndicale des marins de commerce, à laquelle assistent une centaine de personnes dont le député et ancien maire de Marseille Bernard Cadenat, un texte est rédigé qui rappelle l'opposition à l'embarquement « de ces hommes de couleur ». Néanmoins, le thème de la couleur n'apparaît qu'une seule fois dans ce dossier conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (1M892). En revanche, l'arrivée en France de dizaines de milliers de coloniaux modifie passablement la donne.

*Le basculement de la Grande Guerre : l'invention de la « main-d'œuvre blanche »*

En effet, en janvier 1916, est créé au ministère de l'Armement un Service de la Main-d'Œuvre Étrangère (SMOE, section 4 bis du Service ouvrier), rattaché à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1918 au ministère du Travail, dirigé par l'universitaire Bertrand Nogaro, et qui s'occupe exclusivement – selon les termes de l'époque – de la « main-d'œuvre blanche » ou « de race blanche ». La « main-d'œuvre coloniale et chinoise » est quant à elle recrutée et acheminée par le Service de l'Organisation des Travailleurs Coloniaux (SOTC) dirigé par le lieutenant-colonel Lucien Weil. Ce service, placé sous l'autorité du ministre de la Guerre, dépend de la Direction des Troupes Coloniales et comprend « plusieurs sections correspondant chacune à une race de travailleurs »<sup>42</sup>.

Comme tous les Français de métropole, ces ouvriers coloniaux, chinois et étrangers sont soumis à des contraintes communes liées à l'état de siège et aux impératifs de l'économie de guerre (surveillance, réquisitions, extension de l'autorité étatique...). Toutefois, leur gestion diffère selon qu'ils sont européens et donc « blancs » ou coloniaux et chinois. En effet, alors que les premiers sont relativement libres, les seconds sont tenus par des contrats bien plus contraignants ; surtout, ils sont militarisés

<sup>41</sup> Précisons néanmoins que l'auteur a pris soin auparavant de préciser : « ramener les conflits ouvriers [...] à d'ataviques rancunes de races ou à de simples préjugés nationalistes est impossible : la question du travail étranger [...] est essentiellement un problème économique dans ses origines et dans ses répercussions », p. 222.

<sup>42</sup> B.Nogaro B. et L.Weil, *op.cit.*, p.23.

et regroupés dans des camps souvent de fortune construits à la va-vite à la périphérie des villes. Tout est fait pour les maintenir à l'écart des populations avec lesquelles les autorités civiles comme militaires souhaitent qu'ils aient le moins de contacts possibles. De très nombreux documents attestent en outre de la fréquence des mauvais traitements infligés par les cadres coloniaux recrutés pour les diriger, auxquels les autorités françaises durent rappeler à plusieurs reprises que la violence coloniale n'était pas tolérée en métropole. Alors que les tensions entre Français et étrangers « blancs » sont bien moindres que dans les années 1880-1890, en revanche les ouvriers coloniaux et chinois font aussi l'objet d'une « violence raciale »<sup>43</sup> populaire croissante : à partir de mai 1917, un peu partout en France (Brest, Dijon, Le Havre, Paris, Toulouse), des rixes voire des émeutes se multiplient, faisant souvent des blessés graves et des morts. Aux ouvriers coloniaux, les Français reprochent d'être des briseurs de grèves et de permettre, par leur présence, le maintien des travailleurs français au front. Ils dénoncent également la concurrence sexuelle que leur présence a fait naître<sup>44</sup>. Précisons toutefois que les soldats coloniaux – à qui était le reconnu le mérite d'une participation directe à la défense de la patrie – furent bien mieux acceptés que les ouvriers coloniaux et échappèrent globalement à ces violences.

À la faveur du vaste mouvement migratoire entraîné par la guerre, la pensée raciale républicaine, qui s'était jusqu'alors déployée essentiellement dans les colonies, se relocalise en métropole et s'institutionnalise au moyen de pratiques administratives nouvelles et spécifiques. Sont introduits alors des catégories et des impératifs (juridiques par exemple) qui n'avaient cours que dans les colonies. En témoignent par exemple le recours au terme *indigènes* pour désigner les Algériens sur le sol métropolitain ou les réflexions renouvelées sur le métissage. En effet, jusqu'à présent, le métissage avait constitué un « problème » circonscrit aux colonies où, toutefois, les relations sexuelles entre un homme blanc et une femme « de couleur » ne remettaient pas fondamentalement en cause la domination coloniale. En revanche, les enfants nés en France d'une union entre un travailleur colonial et une Française sont considérés officiellement comme une menace contre l'ordre colonial et la domination masculine qui l'accompagne<sup>45</sup>. C'est pourquoi, pendant la guerre, les autorités civiles et militaires accentuent leur surveillance sur la vie sexuelle des coloniaux et des Chinois et multiplient les mesures afin d'empêcher toute régularisation de ces unions mixtes et toute reconnaissance des enfants métis par les pères issus de colonies.

À cela s'ajoutent des formes d'assignation raciale au travail. À chaque « race » en effet, correspondraient des aptitudes physiques et psychologiques particulières qui

---

<sup>43</sup> T.Stovall, « The Color Line behind the Lines... », *art.cit.*

<sup>44</sup> T.Stovall, « Love, Labor and Race : Colonial Men and White Women in France during the Great War », in T. Stovall & G. Van Den Abbeele (ed.), *French Civilization and its Discontents. Nationalism, Colonialism, Race*, Lexington Books, Lanham, p.297-321

<sup>45</sup> Voir notamment Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie : les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, La Découverte, Paris, 2007.

déterminent des types d'emploi particuliers<sup>46</sup>. Aux réactions relativement spontanées – mais finalement limitées en proportion du nombre de travailleurs coloniaux – se superposent par conséquent des pratiques étatiques étayées par des discours savants qui font émerger alors l'idée d'« indésirabilité ». Sont indésirables ceux dont on décrète qu'ils ne sont pas « assimilables ». En juillet 1917, dans une note adressée au ministre de l'Armement et très probablement rédigée par Bertrand Nogaro, on peut ainsi lire : « les étrangers, de race blanche et par conséquent assimilables, peuvent, en effet, en notable proportion, se fixer dans le pays et fournir non seulement un appoint de main-d'œuvre, non moins nécessaire demain au relèvement industriel qu'aujourd'hui à la poursuite de la guerre, mais encore un apport ethnique indispensable pour reconstituer notre population » (« L'introduction de la main-d'œuvre étrangère pendant la guerre, et la politique d'immigration », Archives nationales, 94AP120).

Ainsi, la « blanchité » constitue désormais un critère d'appréhension, de différenciation et surtout d'organisation des différents groupes de travailleurs venus d'Europe, d'Afrique et d'Asie. Mais il semble qu'elle demeure assez peu explicitée. Peut-on dire pour autant que la *couleur* soit davantage explicitée ? Certes, les Chinois sont très fréquemment désignés comme « jaunes » et les Africains subsahariens comme « noirs » ou « nègres ». Indéniablement, on assiste en métropole à la reprise du discours colonial qui assimilait Français, Européens et « Blancs ». Mais ces désignations par la couleur sont nettement moins fréquentes que les appellations plus classiques : *coloniaux*, *indigènes*, *protégés*, *exotiques* sont bien plus répandus que *jaunes* ou *noirs*, et il n'y a pas alors de couleur pour désigner les Nord-Africains dont la perception est encore largement dominée par l'opposition entre Arabes et Kabyles. On peut penser toutefois que *colonial* ou *indigène* soit devenu l'équivalent de *homme de couleur*. C'est sans doute pour la France un tournant dans l'histoire des rapports entre race et couleur qui jusqu'alors n'avaient que très imparfaitement coïncidé, comme l'atteste la fameuse opposition entre Francs et Gaulois théorisée notamment par Amédée Thierry. Désormais, mais sans que cela soit réellement ni explicité ni systématisé, la couleur est devenue un des critères majeurs de détermination de la race.

D'une certaine manière, en tant que mode d'appréhension de l'Autre, la couleur tend à se substituer à la distance ou à l'éloignement. Schématiquement, les étrangers, avant la guerre, sont des concurrents qui appartiennent à d'autres nations mais voisines et qui appartiennent à la même aire culturelle (l'Europe). Avec la guerre, apparaît un autre type d'étrangers : des hommes venus de l'autre côté de la Méditerranée ou d'Asie, dont les différences, phénotypiques comme culturelles, plus ou moins objectivement marquées, sont racialisées et essentialisées. Les premiers étaient « assimilables » (par le biais de la naturalisation par exemple) et pouvaient devenir citoyens ; les seconds sont dès la fin de la guerre perçus et surtout construits comme « inassimilables » et partant comme *indésirables*. Dans le premier cas, les étrangers sont issus de pays souverains et donc réputés libres ; dans le second, il s'agit d'individus assujettis, sujets français

---

<sup>46</sup> L.Dornel, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, n° 20, p.48-72.

auxquels la citoyenneté reste globalement fermée. En réalité, la pensée raciale se constitue à l'égard de l'étranger lointain, à l'altérité exotique, alors que le rejet du proche demeure le résultat d'une simple xénophobie. Mais, comme en témoignent notamment les perceptions et les pratiques qui concernent les Chinois pendant la guerre<sup>47</sup>, la question de la couleur ne se limite pas aux sujets coloniaux et transcende l'identité impériale.

Pour la France, les décennies 1880-1910 – qui incluent donc les années de guerre – sont celles d'une transition majeure dans le rapport à l'Autre. Ce dernier est d'abord pris dans un « système xénophobe » qui se structure dans les toutes premières décennies de la III<sup>e</sup> République, puis est racialisé à l'occasion de la venue en France de soldats et de travailleurs coloniaux. Autrement dit, on observe alors le passage de la xénophobie au racisme, la première ne disparaissant toutefois pas. C'est par ailleurs pendant la Grande Guerre que la *race* et la *couleur* se rejoignent. Mais, d'une certaine manière, c'est moins la couleur que la « blanchité » qui est mise en avant : au concept de « main-d'œuvre blanche » ne répond pas symétriquement celui de « main-d'œuvre de couleur » mais plutôt de main-d'œuvre coloniale, indigène ou exotique. Importées en France, ces catégories coloniales permettent d'euphémiser la couleur et participent donc de la construction raciale d'un nouveau type de main-d'œuvre. La « blanchité », permet du même coup d'homogénéiser, au moins pour la durée de la guerre, des groupes de travailleurs entre lesquels les relations avaient été naguère très tendues. Comme aux États-Unis, elle constitue, dans une mesure qui reste encore à déterminer, le moyen de redéfinir la classe ouvrière en excluant les hommes de couleur. Mais elle devient aussi un critère essentiel de la définition et de la construction de la politique d'immigration pour et pendant l'après-guerre puisqu'elle permet de déterminer les groupes assimilables et désirables. De fait, politiques et experts, dans leur très grande majorité, appellent à redynamiser la démographie française au moyen d'une main-d'œuvre définie comme blanche, et par conséquent à l'exclusion des coloniaux et des Chinois. Dès la fin de la guerre, l'efficacité économique de ces derniers est systématiquement minorée, toujours considérée comme inférieure à celle de la main-d'œuvre de « race blanche »<sup>48</sup>, tandis que leur rapatriement rapide est fixé comme une priorité.

On assiste bien à un processus de racialisation de l'identité de la classe ouvrière française et de construction de la France comme un ensemble « blanc » ; les élites et les instances étatiques ont joué un rôle majeur dans l'institutionnalisation de catégories raciales et dans la racialisation des rapports sociaux. Toutefois, au-delà de la racialisation, il y a sans doute un autre enjeu. En effet, notre hypothèse est que la guerre marque la naissance des *indésirables*, motif majeur de la xénophobie et du racisme de

<sup>47</sup> L.Dornel, « Les travailleurs chinois vus par l'administration militaire française (1914-1918) : assignation, identification et représentations », dans Li Ma (dir., 2012), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, CNRS Éditions, Paris, p.265-284.

<sup>48</sup> Voir la classification a établie par Joseph Lugand, *L'immigration des ouvriers étrangers et les enseignements de la guerre*, thèse de doctorat ès sciences politiques, Faculté de droit de l'Université de Paris, Paris, 1919 ; cette hiérarchisation de la main-d'œuvre étrangère et coloniale – très largement établie selon le critère de la race – est reprise par Georges Mauco, *Les étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique*, Paris, Colin, 1932.

l'entre-deux-guerres. Cela résulte d'une redéfinition des catégories par lesquelles les Autres – étrangers et coloniaux en l'occurrence – sont saisis. Après la guerre, les ressortissants des puissances de l'Axe restent marqués par leur statut d'ennemi au point qu'il n'est plus souhaitable qu'ils foulent le sol français. Les travailleurs venus des colonies sont quant à eux appréhendés par le prisme de la race, hiérarchisés en fonction d'aptitudes physiques et intellectuelles corrélées à leur appartenance raciale. Dans cette évolution, l'État a été un acteur majeur, en raison notamment du renforcement soudain de ses pouvoirs qui lui ont conféré, dans la continuité de pratiques administratives et policières élaborées depuis quelques décennies, des moyens accrus pour imposer des opérations de « tri » et de hiérarchisation parmi les populations vivant sur le territoire français. Apparaît ici un second axe important du travail que nous souhaitons entreprendre, c'est celui du rôle et de la place de l'État.

### LA GRANDE GUERRE, LES MIGRATIONS ET L'ÉTAT

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en dépit d'un raffermissement global de ses prérogatives, le rôle de l'État en matière migratoire demeure fort modeste. Les années 1880 sont celles à la fois d'un afflux important de main-d'œuvre étrangère et de forte poussée xénophobe qui conduisent les autorités publiques à réagir.

Trois actes marquent cette fin de siècle. Le décret du 2 octobre 1888 impose aux étrangers qui se proposent d'établir leur résidence en France l'obligation d'effectuer, dans les quinze jours suivant leur arrivée, à la mairie de la commune où ils entendent se fixer, une déclaration spécifiant, entre autres, leur profession ou leurs moyens d'existence ; cette déclaration devait être renouvelée à chaque changement de domicile. Cette mesure ayant été jugée peu efficace fut renforcée par la loi du 8 août 1893 « relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national ». Et puis, le 10 août 1899 sont promulgués connus comme les « décrets Millerand », et qui donnent la possibilité d'imposer un pourcentage d'ouvriers étrangers à ne pas dépasser pour l'exécution des marchés de travaux publics ou de fournitures passés au nom de l'État, des départements, des communes et des établissements publics de bienfaisance. Variable, ce pourcentage était obligatoire pour les marchés de l'État et facultatif dans les autres cas ; il était fixé par l'administration selon la nature des travaux et la région où ils devaient être exécutés.

La présence en France des étrangers et des coloniaux – sujets et non pas citoyens – pose à l'État un certain nombre de problèmes, notamment de surveillance et de contrôle. Pour les résoudre, sont mis au point des procédures et des cadres institutionnels qui varient selon le « type » de main-d'œuvre : tandis que pour les étrangers le gouvernement poursuit l'entreprise d'identification initiée dans les années 1880 – qui aboutit en 1917 à la carte d'identité *pour les étrangers* – les coloniaux sont militarisés et pris dans la « politique des races » qui s'installe alors sur le territoire même de la République. Aux yeux des responsables politiques et militaires, la main-d'œuvre coloniale est composée d'*indigènes* pour lesquels sont nécessaires les cadres coloniaux,

militaires ou civils, rouages essentiels du régime de l'indigénat dans les colonies. Rien de tel en revanche pour les ouvriers étrangers assimilés à une main-d'œuvre « blanche », issue de pays neutres ou amis, et par conséquent soumise à des contraintes bien moindres. Ainsi sont acclimatés en France même et par les instances étatiques des modes de gestion de la main-d'œuvre jusqu'alors réservés aux territoires coloniaux, une acclimatation que nous nous proposons de mettre à jour et d'analyser de façon plus systématique.

Le rôle majeur de l'État peut également se lire dans l'apparition d'une *gestion bureaucratique* de la main-d'œuvre, de *pratiques bureaucratiques* dont on peut se demander si elles n'auraient pas défini peu à peu une politique. Cette gestion et ces pratiques peuvent se manifester dans l'affirmation d'un langage spécifique comme en témoigne l'exemple suivant.

En novembre 1918, le Directeur des Ports maritimes, qui dépend du ministère des Travaux Publics, adresse au SOTC une lettre relative au groupement de travailleurs chinois du port de Rouen<sup>49</sup>.

« [...] J'ai l'honneur de vous faire connaître que le renvoi de 500 Chinois, envisagé dans ma lettre du 10 serait à réaliser dans le plus bref délai possible. En ce qui concerne le choix des hommes à renvoyer, je ne puis me rallier à la manière de faire que vous proposez. Elle aboutirait en effet à maintenir dans le contingent de Rouen des éléments de trouble et des ouvriers incapables, c'est-à-dire un poids mort sans utilité. Bien que les incapables ou les fortes têtes du Groupement puissent être d'une utilisation difficile ailleurs, j'estime qu'ils n'en doivent pas moins être éliminés comme inutilisables à Rouen. Vous estimerez sans doute que, s'ils doivent être définitivement considérés comme indésirables, il ne convient pas d'en laisser la charge à mes services où ils constituent un déchet et un mauvais exemple pour le reste des travailleurs. Je maintiens donc ma demande de triage de ces éléments d'agitation ou de mauvais rendement, laissant d'ailleurs à votre appréciation le soin d'en déterminer le nombre exact ».

Ce n'est pas le lieu ici de mener une analyse approfondie de ce texte, auquel répondent d'ailleurs de nombreux textes similaires. Il nous semble toutefois que le vocabulaire employé, l'objectivation – ou plutôt la marchandisation – de la main-d'œuvre n'est absolument pas anecdotique.

Le renforcement des prérogatives étatiques en matière d'immigration se mesure également à une sorte de déploiement tous azimuts. L'État, jusqu'alors très timide en matière de gestion des flux migratoires, se transforme en État recruteur.

En effet, dans un premier temps et jusqu'en 1916, les travailleurs coloniaux soit arrivent en France par leurs propres moyens (c'est le cas de nombre d'Algériens, depuis la suppression, par la loi du 15 juillet 1914, du permis de voyage), soit sont recrutés par les industriels, ou, selon des modalités différentes, par les ministères de tutelle respectifs des diverses colonies. Cependant, au nom de la rationalisation du recrutement et de la répartition de la main-d'œuvre que dicte l'effort économique de guerre, au nom

---

<sup>49</sup> Archives nationales [AN], F14-11331, 22/11/1918. Cette lettre fait partie d'une assez longue correspondance entre les deux ministères ; les employeurs du port de Rouen cherchent à se défaire de la main-d'œuvre chinoise, ce à quoi le SOTC se refuse.



aussi de la lutte contre l'« indésirabilité » politique et la « concurrence au travail national », le gouvernement se dote d'une organisation nouvelle. La Commission Interministérielle de la Main-d'Œuvre (CIMO), présidée par le sénateur de la Guadeloupe Henry Béranger - auteur d'un rapport sur le Recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre indigène, coloniale et étrangère, adopté par le Sénat le 20 avril 1916 - définit peu à peu les conditions d'embauche et la forme des contrats de travail. Le Service de la main-d'œuvre étrangère (section 4 bis du Service ouvrier), sous la tutelle du Sous-Secrétariat d'État de l'Artillerie et de l'Armement (Ministère de l'Armement) jusqu'au 1er janvier 1918, puis sous celle du Ministère du Travail, créé et dirigé par Bertrand Nogaro assisté de William Oualid, s'occupe exclusivement de la « main-d'œuvre blanche »<sup>50</sup>. Le Service de la main-d'œuvre coloniale et chinoise (SOTC), « comprenant plusieurs sections correspondant chacune à une race de travailleurs »<sup>51</sup>, dépend du Ministère de l'Armement jusqu'au 1er janvier 1916, et ensuite du Ministère de la Guerre, et est dirigé par Lucien Weil. Cette répartition des tâches en fonction des « races » des travailleurs est motivée par « l'organisation rationnelle du recrutement » : les Européens ont un statut civil et des contrats négociés par leurs gouvernements avec le gouvernement français; les coloniaux, qui ont en théorie aussi des contrats leur garantissant l'égalité des salaires avec les ouvriers français, sont progressivement militarisés. Ces deux services ont en charge le recrutement, la gestion et la répartition de la main-d'œuvre. Les usines de guerre, auxquelles la main-d'œuvre est à l'origine destinée, sont servies en priorité ; les industriels ou particuliers qui désirent des ouvriers (ils peuvent même préciser la « race » désirée) en font la demande auprès des différents ministères : les conditions requises sont d'employer au minimum 25 coloniaux et de posséder les installations nécessaires pour les recevoir<sup>52</sup>.

C'est l'État encore qui imagine et organise les deux missions chargées du recrutement des travailleurs chinois, dont la fameuse mission Truptil. Il se dote par ailleurs d'instruments nouveaux comme la réquisition. En effet, le décret du 14 septembre 1916, relatif au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie institue la réquisition (art.2), et, toujours en 1916, le gouvernement militarise la main-d'œuvre coloniale et chinoise. Cette militarisation, qui n'est pas propre aux coloniaux puisque les ouvriers français mobilisés sont astreints au régime militaire et n'ont ni le droit de coalition ni celui de grève<sup>53</sup>, officialise en fait les pratiques en vigueur : les Annamites, Chinois et Nord-Africains - quoique recrutés à l'origine comme main-d'œuvre civile volontaire - étaient soumis à une discipline proche de la discipline militaire. Elle est

---

<sup>50</sup> Nogaro, Rapport sur la main-d'œuvre étrangère en France", dans *Travaux préparatoires du Congrès Général de Génie Civil*, mars 1918, Section IV, p.174. Nogaro, dans le civil professeur de droit, était également membre de la CIMO.

<sup>51</sup>L. Weil, « La main d'œuvre coloniale et chinoise pendant la guerre », dans B. Nogaro & L. Weil, *op.cit.*, p.23.

<sup>52</sup> Ministère de la Guerre, Service ouvrier, 4<sup>e</sup> section, *Notice au sujet de la main d'œuvre coloniale mise à la disposition des Établissements privés*, 26/04/1916, SHAT 7N144.

<sup>53</sup> G. Hardach, « La mobilisation industrielle en 1914-1918 : production, planification et idéologie », dans *1914-1918 : L'Autre Front*, sous la direction de P. Fridenson, Les Éditions ouvrières, 1977.

voulue par Lucien Weil lui-même <sup>54</sup>, par les directeurs des usines de guerre auxquelles cette main-d'œuvre est à l'origine destinée <sup>55</sup>.

Ainsi, l'État est devenu capable d'importer la main-d'œuvre collectivement, mais aussi de la gérer spatialement de manière assez fine. Une fois recrutés, ces hommes sont acheminés en France par l'autorité militaire vers les dépôts (dépôt de Marseille ou « dépôts-frontières »), d'où ils sont prélevés pour être redistribués sur l'ensemble du territoire. A leur arrivée, en effet, les travailleurs doivent séjourner au moins 24 heures dans un dépôt : Marseille pour les Chinois et les Grecs, Perpignan pour les Espagnols, Bayonne pour les Portugais. Ils y subissent une visite médicale ainsi que la désinfection des habits. Dans ces dépôts, dans les usines mais aussi dans les cantonnements où coloniaux et Chinois sont astreints à résider, interviennent des « contrôleurs-interprètes » aux attributions étendues (contrôle du travail, des conditions de vie, surveillance, propagande). Les agents du SOTC sont souvent des sous-officiers de l'armée d'Afrique ou de la Coloniale, pour des raisons pratiques : connaissance des langues, us et coutumes des travailleurs coloniaux, manque d'hommes sur le territoire français... La militarisation de la main-d'œuvre est un signe majeur de l'emprise étatique sur l'immigration, point qu'il nous semble intéressant d'analyser de manière plus approfondie.

Pendant la guerre, l'État est également financeur (il prend notamment à ses frais le recrutement et le transport des ouvriers coloniaux et chinois), organisateur et gestionnaire (il va jusqu'à placer la main-d'œuvre, il inaugure des formes de collaboration nouvelles avec les entreprises privées, impose un contrat type, organise de très nombreuses missions de contrôle...). Il développe également sa nature d'État prévoyant. Ainsi, en octobre 1917, le Chef du Service Central d'Exploitation des Ports maritimes s'inquiète déjà de l'après-guerre lorsqu'il évoque « la crise qui ne manquera pas de produire dans la main-d'œuvre à la fin des hostilités (due au départ des prisonniers en particulier) puisque, suivant les probabilités, la main-d'œuvre chinoise

Enfin, il nous semble que l'État a joué un rôle majeur dans l'ethnicisation et la racialisation de l'immigration. Dans une part qu'il conviendra de déterminer, certaines pratiques étatiques paraissent avoir anticipé certaines formes et attitudes de rejet par les populations françaises. C'est le cas de formes de relégation spatiale et d'enfermement qui doublent des modes d'assignation raciale au travail. Il faudrait analyser par ailleurs de plus près les pressions exercées par les autorités militaires et civiles sur les femmes françaises comme sur les travailleurs coloniaux et chinois pour prévenir et empêcher les unions « inter-raciales » et éviter ainsi le casse-tête du métissage<sup>56</sup>. La question du *corps*

<sup>54</sup> AN 94AP134 et 94AP120 (Note de Lucien Weil à Albert Thomas, 2 novembre 1915).

<sup>55</sup> Rapport Salles, 5 mars 1916, AN 94AP135; voir aussi le *Rapport fait à la Commission sénatoriale de l'armée sur le recrutement et l'emploi de la main d'œuvre indigène, coloniale et étrangère*, par Henry Béranger (avril 1916), AN 94AP57.

<sup>56</sup> Voir par exemple Archives Nationales d'Outre-Mer, Slotfom série 12 carton 1. La dimension sexuelle du racisme est soulignée par Mae Ngai dans son étude sur les violences entre Américains blancs et Philippins en Californie, « Du sujet colonial à l'étranger indésirable. La migration philippine entre exclusion et rapatriement (1920-1940) », dans Patrick Weil et Stéphane Dufoix (dir), *L'esclavage, la*

et de la *corporéité* du colonial et de l'étranger<sup>57</sup> – à la fois désirables et indésirables – prend ainsi une dimension nouvelle, que peuvent éclairer de récents travaux comme ceux d'Ann Laura Stoler sur les Indes néerlandaises<sup>58</sup> bien qu'ils ne concernent toutefois qu'à la marge la Grande Guerre.

Enfin, reste une question essentielle, très peu abordée jusqu'à présent : face à l'État et aux multiples contraintes quelles furent les attitudes et les réactions des migrants eux-mêmes ?

### LES MIGRANTS ET LEUR EXPERIENCE MIGRATOIRE

De Georges Balandier à Jean-Loup Amselle, nombreux sont ceux qui ont souligné combien la situation coloniale ne peut se résumer à une simple et univoque relation entre dominant et dominé, mais qu'elle autorise des formes de négociation ou de réappropriation des catégories imposées. En somme, il y a toujours du jeu dans les processus d'assignation imposés par le pouvoir colonial. De leur côté, les historiens de l'immigration ont montré que la migration ne se réduit pas à un processus subi, à une rupture et à un déracinement qui seraient des préalables à une acculturation plus ou moins traumatisante ; les migrants se meuvent avec leur histoire et leur culture. Histoire coloniale comme histoire de l'immigration ont ainsi restitué aux individus une capacité à s'organiser, une volonté propre se manifestant notamment dans le cadre de réseaux. C'est cette *agency* que nous souhaiterions également analyser : comment les travailleurs coloniaux, chinois et étrangers ont-ils vécu leur séjour en France ? Quelles ont été les formes de résistance opposées aux diverses formes de domination ou d'assujettissement que nous avons rapidement évoquées ? Peut-on en outre, dans le cadre d'une histoire connectée et à parts (presque) égales, avoir une idée plus précise des effets sur les sociétés de départ des recrutements massifs et amorcer une comparaison de ces effets ?

\*

La Grande guerre, en raison du renforcement soudain des pouvoirs de l'État, donne à ce dernier, dans la continuité de pratiques administratives et policières élaborées depuis quelques décennies, des moyens accrus pour imposer des opérations de

---

*colonisation, et après...*, PUF, 2005, p.357-385. Sur le problème du métissage, mais essentiellement en situation coloniale, Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, La Découverte, 2007. Il faudrait approfondir l'enquête de Jean-Yves Le Naour qui évoque très rapidement cette question des contacts sexuels entre les femmes françaises et les soldats ou les travailleurs coloniaux, cf. *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuelles des Français (1914-1918)*, Aubier, 2002, p.260-276.

<sup>57</sup> C'est un point sur lequel nous avons amorcé notre réflexion à l'occasion d'une communication faite dans un séminaire de recherche à Aix-en-Provence : « Le corps de l'étranger. Réflexions à partir du cas des travailleurs chinois en France pendant la Première Guerre mondiale », Séminaire « Le corps régulé » organisé par Anne Carol et Isabelle Renaudet, UMR-Telemme, Aix-en-Provence, 18 avril 2012.

<sup>58</sup> *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, University of California Press, 2002 (réed.2010). Voir aussi Tony Ballentyne & Antoinette Burton (ed.), *Bodies in contact. Rethinking Colonial Encounters in World History*, Duke University Press, 2005 ou encore Elisa Camiscioli, *Reproducing the French Race : Immigration, Intimacy, and Embodiment in the Early Twentieth Century*, Durham, N.C., and London, Duke University Press, 2009.

« tri » et de hiérarchisation parmi les populations vivant sur le territoire français. Nous souhaitons dès lors analyser comment elle redéfinit les catégories par lesquelles les Autres – étrangers et coloniaux en l’occurrence – sont saisis. Après la guerre, les ressortissants des puissances de l’Axe restent marqués par leur statut d’ennemi au point qu’il n’est plus souhaitable qu’ils foulent le sol français. Les travailleurs venus des colonies sont quant à eux appréhendés par le prisme de la race, hiérarchisés en fonction d’aptitudes physiques et intellectuelles corrélées à leur appartenance raciale. Notre hypothèse est donc que la guerre marque la naissance des *indésirables*, motif majeur de la xénophobie et du racisme de l’entre-deux-guerres. Occasion d’un immense brassage de populations et de cultures du monde entier, elle a constitué un moment clé dans la redéfinition de l’Autre proche et acceptable (le « Blanc », ressortissant d’un pays ami ou neutre, préférablement européen) et de l’Autre lointain (le plus souvent colonial et donc racialisé, inassimilable et par conséquent indésirable).